



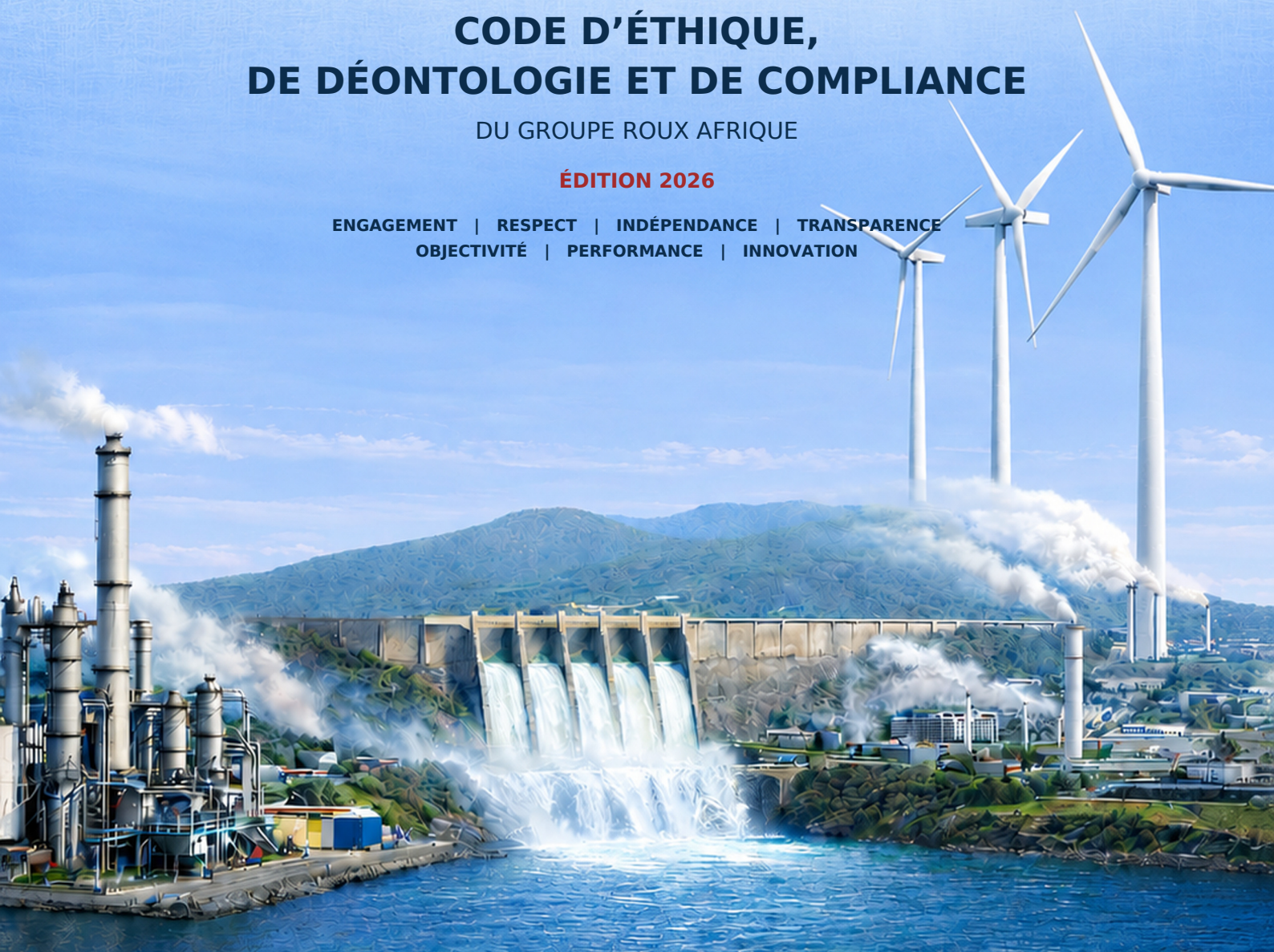
## THE ART OF MASTERING RISK

### CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE COMPLIANCE

DU GROUPE ROUX AFRIQUE

ÉDITION 2026

ENGAGEMENT | RESPECT | INDÉPENDANCE | TRANSPARENCE  
OBJECTIVITÉ | PERFORMANCE | INNOVATION



# CODE D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE COMPLIANCE

## Charte institutionnelle publique du Groupe - Édition 2026

ROUX AFRIQUE publie le présent Code afin d'exposer à ses clients, partenaires, institutions et autres parties prenantes les principes d'éthique, de déontologie, d'intégrité et de compliance qui gouvernent l'exercice de ses activités.

Ce document constitue l'expression institutionnelle des engagements du Groupe. Il n'est ni un règlement intérieur, ni un formulaire d'adhésion individuelle. Il définit le standard de comportement et de gouvernance auquel ROUX AFRIQUE entend conformer ses relations professionnelles dans l'ensemble des juridictions où le Groupe intervient.

**L'éthique, la déontologie et la compliance sont la pierre angulaire de notre philosophie professionnelle.**

**Engagement | Respect | Indépendance | Transparence | Objectivité | Performance | Innovation**

# SOMMAIRE

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| MESSAGE DU GROUP CEO .....                                                      | 4  |
| PRÉAMBULE .....                                                                 | 5  |
| I — PHILOSOPHIE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA COMPLIANCE .....                          | 6  |
| II — VALEURS ET RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE .....                            | 6  |
| III — RISQUE, CONSEIL TECHNIQUE EN ASSURANCE ET RÉASSURANCE, ET SINISTRES ..... | 7  |
| IV — FINANCE, M&A, CONSEIL ET INTERMÉDIATION .....                              | 7  |
| V — INTÉGRITÉ DES AFFAIRES ET COMPLIANCE .....                                  | 8  |
| VI — INFORMATION, DONNÉES, CYBER ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE .....             | 8  |
| VII — PERSONNES, ALERTE ET GOUVERNANCE .....                                    | 9  |
| DÉCLARATION INSTITUTIONNELLE D'ENGAGEMENT .....                                 | 10 |

## MESSAGE DU GROUP CEO

### L'éthique et la compliance au cœur de notre gouvernance

« Notre développement ne saurait être dissocié de notre intégrité. » ROUX AFRIQUE exerce des métiers de confiance. Nos clients nous confient des informations sensibles, des actifs à évaluer, des risques à analyser, des sinistres à expertiser, des entreprises à valoriser, des opérations à accompagner et parfois des décisions dont les conséquences peuvent être considérables. Cette confiance nous oblige.

Le Groupe exerce aujourd'hui des activités couvrant le Risk Advisory, la valorisation des capitaux assurables, les Engineering Risk Surveys et Engineering Services, le conseil technique dans l'accompagnement au placement en assurance et réassurance, en collaboration avec les courtiers, assureurs et réassureurs, les Claims et le Loss Adjusting, le Third Party Administration, la valorisation financière, le Financial Advisory, les opérations de M&A et de Transaction Advisory, le conseil stratégique, certaines activités d'intermédiation ainsi que le Cyber Risk et les Cyber Claims. Ces métiers ne placent pas toujours ROUX AFRIQUE dans la même position.

Nous pouvons émettre une opinion indépendante ou être mandatés pour défendre les intérêts légitimes d'un client. Notre Code reconnaît cette réalité sans jamais relativiser l'intégrité. Nous pouvons défendre une conviction avec force, contester une position et négocier avec détermination. Mais nous ne pouvons jamais fabriquer un fait, falsifier une donnée, manipuler volontairement une analyse, dissimuler frauduleusement une information déterminante ou présenter comme vraie une information que nous savons matériellement fausse.

L'éthique, la déontologie et la compliance ne constituent pas seulement une fonction de contrôle. Elles sont un principe de gouvernance, une discipline professionnelle et un élément de notre identité. Aucun client, aucune transaction et aucune opportunité ne sont suffisamment importants pour justifier de compromettre la réputation du Groupe. Notre ambition est de mériter durablement la confiance de nos clients et partenaires en faisant de l'intégrité une exigence constante de chacune de nos interventions.

## PRÉAMBULE

Depuis son origine, ROUX AFRIQUE construit son développement sur une conviction essentielle : dans les métiers de l'expertise, du conseil et de l'accompagnement des décisions complexes, la compétence technique ne suffit pas. Elle n'acquiert sa pleine valeur que lorsqu'elle s'exerce avec intégrité, discernement, indépendance de jugement et sens des responsabilités. Cette exigence constitue le fondement de la confiance que le Groupe entend établir et préserver avec l'ensemble de ses parties prenantes.

ROUX AFRIQUE est aujourd'hui un Groupe multidisciplinaire structuré autour d'entités spécialisées et complémentaires. Cette organisation réunit, au sein d'une même culture professionnelle, des compétences en Risk & Insurance Advisory, Asset Valuation & Risk Engineering, Claims Management et expertise de sinistres complexes, ainsi qu'en Cyber Risk et Cyber Claims. À ces expertises s'ajoutent la valorisation financière, le Financial Advisory, le Transaction Advisory, le M&A, le conseil stratégique et, dans le respect des réglementations applicables, certaines missions d'intermédiation et d'accompagnement d'opérations.

La complémentarité de ces métiers permet au Groupe d'appréhender les enjeux de ses clients dans leur globalité, depuis l'identification et la maîtrise des risques jusqu'à la valorisation des actifs et des entreprises, le conseil technique dans l'accompagnement au placement en assurance et réassurance en collaboration avec les courtiers, assureurs et réassureurs, la gestion des sinistres, l'analyse financière et l'assistance aux opérations stratégiques. Cette diversité implique en contrepartie un niveau élevé d'exigence déontologique, car la nature des mandats, les intérêts en présence et les obligations professionnelles peuvent varier sensiblement d'une mission à l'autre.

Le développement international de ROUX AFRIQUE renforce cette responsabilité. Le Groupe et ses entités interviennent dans plusieurs pays et auprès d'entreprises privées et publiques, de groupes industriels, d'investisseurs, d'institutions financières, de courtiers, d'assureurs, de réassureurs, d'administrations, d'organismes publics et de partenaires internationaux. Les équipes évoluent ainsi dans des environnements juridiques, réglementaires, économiques et culturels différents, tout en maintenant un socle commun de principes et de standards professionnels.

Pour ROUX AFRIQUE, l'éthique, la déontologie et la compliance ne constituent ni une contrainte périphérique ni un exercice documentaire. Elles sont la pierre angulaire de notre philosophie professionnelle, de notre gouvernance et de notre réputation. Elles structurent notre manière de décider, de conseiller, d'expertiser, d'évaluer, de négocier, de gérer un conflit d'intérêts, de protéger une information confidentielle, de sélectionner un partenaire et, plus largement, d'exercer les responsabilités qui nous sont confiées.

Cette doctrine s'applique à l'ensemble des entités et des métiers du Groupe. La nature d'un mandat peut déterminer le degré d'indépendance, de neutralité ou de défense des intérêts légitimes d'un client ; elle ne modifie jamais l'obligation d'intégrité. La compétence, la sincérité des analyses, la confidentialité, la prévention des conflits d'intérêts, la lutte contre la corruption, la protection des données et le respect des lois applicables constituent des principes non négociables.

Les missions confiées à ROUX AFRIQUE peuvent contribuer à des décisions industrielles, financières, patrimoniales, assurantielles, transactionnelles, numériques ou stratégiques significatives. Elles peuvent engager des actifs importants, la continuité d'activité d'une organisation, la conduite d'un sinistre complexe, une décision d'investissement ou une opération stratégique. Le Groupe mesure pleinement la responsabilité qui découle de cette position et entend exercer chacune de ses missions avec des diligences proportionnées à leurs enjeux.

Le présent Code établit en conséquence le socle institutionnel commun qui gouverne l'ensemble des activités de ROUX AFRIQUE et de ses entités. Il exprime publiquement les engagements du Groupe envers ses clients, partenaires, institutions et autres parties prenantes. Il a vocation à accompagner le développement du Groupe dans la durée et à évoluer avec ses métiers, les réglementations applicables et les meilleures pratiques professionnelles internationales.

Une conviction demeure au-dessus de toutes les autres : notre développement ne saurait être dissocié de notre intégrité. La réputation de ROUX AFRIQUE est un actif collectif. Elle se construit dans chaque mission, chaque décision et chaque relation professionnelle. Le présent Code a pour finalité de protéger cette réputation et de faire de l'éthique et de la compliance non seulement une exigence de conformité, mais une véritable discipline de gouvernance et de performance durable.

## I — PHILOSOPHIE DE L'ÉTHIQUE ET DE LA COMPLIANCE

### 1. Une doctrine de gouvernance

La déontologie traduit une manière d'exercer nos responsabilités. Elle impose de concilier performance, intérêts légitimes du client, obligations du mandat, protection du Groupe et respect de nos principes. Une mission peut être refusée ou interrompue lorsque les conditions nécessaires à son exercice professionnel ne sont plus réunies. La capacité à dire non constitue parfois l'expression la plus exigeante de notre indépendance.

### 2. Responsabilité individuelle

La compliance transforme les principes du Groupe en comportements, contrôles et mécanismes opérationnels. Aucun dispositif ne se substitue toutefois au jugement individuel. Le respect formel d'une procédure ne suffit pas lorsqu'une personne sait qu'une opération poursuit un objectif contraire à l'intégrité.

### 3. Standard international commun

Le Code constitue le standard éthique minimal commun du Groupe. Chaque entité respecte les lois qui lui sont applicables. Lorsque le droit local impose une exigence supérieure, celle-ci prévaut. Nous adaptons nos méthodes aux pays dans lesquels nous travaillons ; nous n'adaptions pas notre intégrité aux circonstances.

## II — VALEURS ET RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### 4. Engagement, respect et indépendance

L'engagement suppose diligence, compétence, disponibilité et sens du résultat. Le respect gouverne nos relations avec les personnes, les institutions et les cultures. L'indépendance exige que le jugement ne soit pas altéré par une considération commerciale, relationnelle ou hiérarchique incompatible avec le mandat. Lorsqu'il est conseil d'une partie, le professionnel peut défendre les intérêts légitimes de son mandant ; dans tous les cas, l'intégrité demeure absolue.

### 5. Transparence, objectivité, performance et innovation

La transparence interdit de créer volontairement une représentation trompeuse de la réalité ; la confidentialité impose de protéger les informations confiées. L'objectivité exige de distinguer faits, hypothèses, estimations et opinions. Une performance obtenue au prix d'une atteinte à l'intégrité n'est pas une performance pour ROUX AFRIQUE. L'innovation et l'intelligence artificielle sont encouragées lorsqu'elles améliorent la qualité des travaux, sans transférer la responsabilité professionnelle vers l'outil.

### **III — RISQUE, CONSEIL TECHNIQUE EN ASSURANCE ET RÉASSURANCE, ET SINISTRES**

#### **6. Risk Advisory et capitaux assurables**

Le Risk Advisory aide les organisations à comprendre, prévenir, maîtriser, financer et transférer leurs risques. La valorisation des capitaux assurables est distincte de la valeur comptable, de marché ou transactionnelle. Les hypothèses de reconstruction ou de remplacement, indices, coûts, inventaires physiques, Asset Registers, Statements of Values et analyses de Business Interruption doivent être cohérents avec la finalité du mandat. Aucune valeur ne peut être artificiellement ajustée pour réduire une prime, faciliter un placement ou créer une base artificielle d'indemnisation.

#### **7. Engineering Risk Survey et conseil technique au placement**

Un constat technique significatif ne peut être supprimé parce qu'il rendrait une négociation plus difficile. Les scénarios EML, PML, MFL, LML, Machinery Breakdown et autres analyses doivent reposer sur des hypothèses professionnellement défendables. Le modèle est un outil ; l'ingénieur demeure responsable de son jugement. Dans ce cadre, ROUX AFRIQUE intervient en conseil technique dans l'accompagnement au placement en assurance et réassurance, en collaboration avec les courtiers, assureurs et réassureurs. Le Groupe n'exerce aucune activité d'assurance ou de réassurance. La pluralité de ces relations impose une identification claire du mandat et une gestion rigoureuse des conflits d'intérêts.

#### **8. Claims, Loss Adjusting et TPA**

ROUX AFRIQUE peut intervenir comme Claim Adjuster, Loss Adjuster, expert d'assuré, Claims Advisor ou TPA. La défense du mandant peut être déterminée et contradictoire ; elle ne peut jamais conduire à fabriquer un dommage, falsifier une facture, créer une preuve inexistante ou altérer la réalité. En TPA, les délégations, décisions, paiements, données et rapports de suivi doivent être traçables et contrôlés.

### **IV — FINANCE, M&A, CONSEIL ET INTERMÉDIATION**

#### **9. Valuation & Financial Advisory**

Une valorisation financière est une opinion professionnelle fondée sur des informations, hypothèses, méthodes et paramètres cohérents avec son objet. Les projections, comparables, taux et modèles doivent conserver leur intégrité. Il est interdit de manipuler sciemment une méthodologie afin d'atteindre une valeur imposée à l'avance.

#### **10. M&A, Transaction Advisory et conseil stratégique**

Les opérations d'acquisition, cession, fusion, restructuration ou financement exigent une confidentialité renforcée. Les data rooms, informations financières, stratégies de négociation et offres sont protégées. Les conflits buy-side/sell-side doivent être identifiés et gérés. Le conseil stratégique peut recommander et défendre une orientation, mais doit exposer loyalement les hypothèses déterminantes et limites significatives.

### 11. Intermédiation

Toute mission d'intermédiation repose sur un rôle identifiable et une rémunération documentée. Les commissions et success fees doivent correspondre à des prestations réelles et licites. Les commissions occultes, contrats fictifs, bénéficiaires dissimulés et paiements destinés à influencer illicitement une décision sont prohibés. Toute activité réglementée n'est exercée que dans le respect des autorisations requises.

## V — INTÉGRITÉ DES AFFAIRES ET COMPLIANCE

### 12. Conflits d'intérêts

Un conflit peut être réel, potentiel ou apparent. Son existence n'est pas nécessairement une faute ; sa dissimulation volontaire peut l'être. Les situations significatives sont déclarées et traitées de manière proportionnée, notamment par abstention, séparation des équipes, restriction d'accès, supervision indépendante, information du client ou refus du mandat.

### 13. Corruption, cadeaux et tiers

ROUX AFRIQUE applique une tolérance zéro à l'égard de la corruption, du trafic d'influence, des rétrocommissions, des paiements occultes et des avantages indus. Un cadeau, repas, voyage ou invitation ne doit jamais acheter une décision ni créer une apparence raisonnable d'influence induite. Le recours à un consultant, agent, apporteur d'affaires ou intermédiaire ne peut servir à accomplir indirectement ce que le Groupe s'interdit d'accomplir directement. Les tiers sensibles, notamment agents, consultants, apporteurs d'affaires, intermédiaires, partenaires et sous-traitants significatifs, font l'objet de diligences proportionnées à la nature de la relation, au pays d'intervention et au risque identifié.

### 14. Fraude, blanchiment et sanctions

Le Groupe refuse toute participation consciente à une opération frauduleuse ou destinée à dissimuler l'origine illicite de fonds. La vigilance est proportionnée à la nature du client, de la mission, de la juridiction et des flux. Les régimes de sanctions économiques applicables sont respectés par les entités concernées.

## VI — INFORMATION, DONNÉES, CYBER ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

### 15. Confidentialité et données

Les informations non publiques reçues ou produites dans le cadre des missions sont protégées conformément aux obligations légales, contractuelles et professionnelles. Les données personnelles sont traitées de manière licite, proportionnée et sécurisée. Les transferts internationaux sont encadrés conformément aux réglementations applicables.

### 16. Cybersécurité et IA

La sécurité numérique est une responsabilité collective. Tout incident significatif doit être signalé rapidement. L'utilisation de l'intelligence artificielle ne transfère jamais la responsabilité professionnelle vers l'outil. Aucune donnée confidentielle ne doit être introduite dans un système non autorisé. L'IA ne peut être utilisée pour inventer une visite, fabriquer une constatation, falsifier une photographie, créer une référence inexistante ou produire sciemment une conclusion trompeuse.

## VII — PERSONNES, ALERTE ET GOUVERNANCE

### 17. Respect des personnes

ROUX AFRIQUE promeut un environnement professionnel fondé sur la dignité, l'équité et le respect. Toute discrimination illicite, toute intimidation et tout harcèlement moral ou sexuel sont proscrits. Un comportement unique suffisamment grave peut justifier une intervention ; l'absence de répétition ne constitue pas en elle-même une justification.

### 18. Droit d'alerte

ROUX AFRIQUE maintient un dispositif de signalement permettant aux collaborateurs et, selon les modalités applicables, aux parties prenantes externes de porter à la connaissance de la fonction Éthique, Déontologie & Compliance tout comportement susceptible de contrevenir au présent Code. Les modalités de signalement sont communiquées par les canaux institutionnels du Groupe. Les signalements sont traités avec confidentialité, impartialité, proportionnalité et respect des droits des personnes concernées. Aucune mesure de représailles n'est tolérée à l'encontre d'une personne ayant effectué de bonne foi un signalement.

### 19. Gouvernance du Code et manquements

L'instance compétente du Groupe en matière d'Éthique et de Compliance veille à l'interprétation et à l'actualisation du Code, à la prévention des risques, à la sensibilisation et au suivi des situations significatives. Les dirigeants et managers ont une responsabilité d'exemplarité. Tout manquement peut donner lieu aux mesures appropriées conformément à la législation, aux règles internes et aux procédures applicables, dans le respect des droits de la défense.

## CONCLUSION — NOTRE SIGNATURE NOUS ENGAGE

ROUX AFRIQUE entend construire son développement sur une réputation durable, fondée sur la qualité de ses métiers et sur la confiance qu'inspire son comportement. Le présent Code n'est pas un document périphérique à cette ambition. Il en constitue l'une des expressions les plus importantes.

Notre indépendance, notre rigueur, notre confidentialité et notre traçabilité ne sont pas des slogans. Elles sont des disciplines quotidiennes. Chaque mission porte la signature de ROUX AFRIQUE ; chaque comportement contribue à la valeur de cette signature. L'éthique, la déontologie et la compliance demeurent, à tous les niveaux du Groupe, une responsabilité personnelle et collective.

## DÉCLARATION INSTITUTIONNELLE D'ENGAGEMENT

ROUX AFRIQUE considère que sa réputation constitue un actif collectif qui se construit dans la durée et se protège dans chacune de ses décisions.

Le Groupe s'engage à exercer ses métiers conformément aux principes énoncés dans le présent Code et à faire évoluer régulièrement son dispositif d'éthique, de déontologie et de compliance afin de tenir compte de l'évolution de ses activités, des réglementations applicables et des meilleures pratiques professionnelles internationales.

Notre ambition est de développer un groupe africain de référence capable d'opérer selon des standards internationaux d'excellence, tout en faisant de l'intégrité une condition non négociable de sa performance.

### THE ART OF MASTERING THE RISK

Une expertise africaine - Des standards internationaux